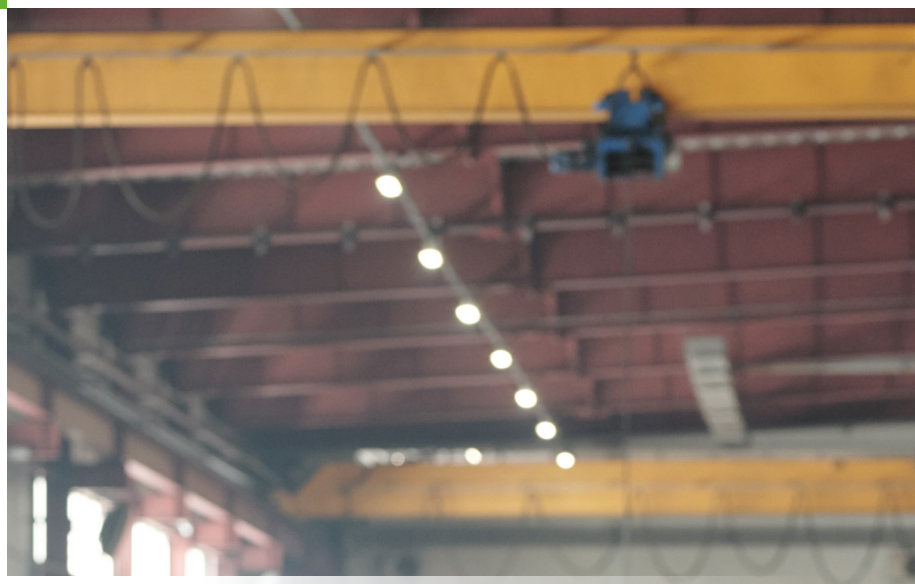
climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Région Grand Est



CATALOGUE DES AIDES 2026

POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI
Rôle des acteurs du projet

MODE D'EMPLOI
Démarche pour bénéficier d'une aide

DÉTAILS DES DISPOSITIFS
Soutien financier aux études et aux investissements limitant les impacts environnementaux et la consommation des ressources (énergie, matières, déchets.)



ENTREPRISES



OCTOBRE 2026

SOMMAIRE

PARTIE I
STRATÉGIE DURABLE DE L'ENTREPRISE p.4
- ACHATS DURABLES
- ÉCOCONCEPTION
- APPUI DE LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

PARTIE II
ÉCONOMIE CIRCULAIRE p.8
- RÉEMPLOI DES EMBALLAGES
- EFFICACITÉ MATIÈRE
- BTP

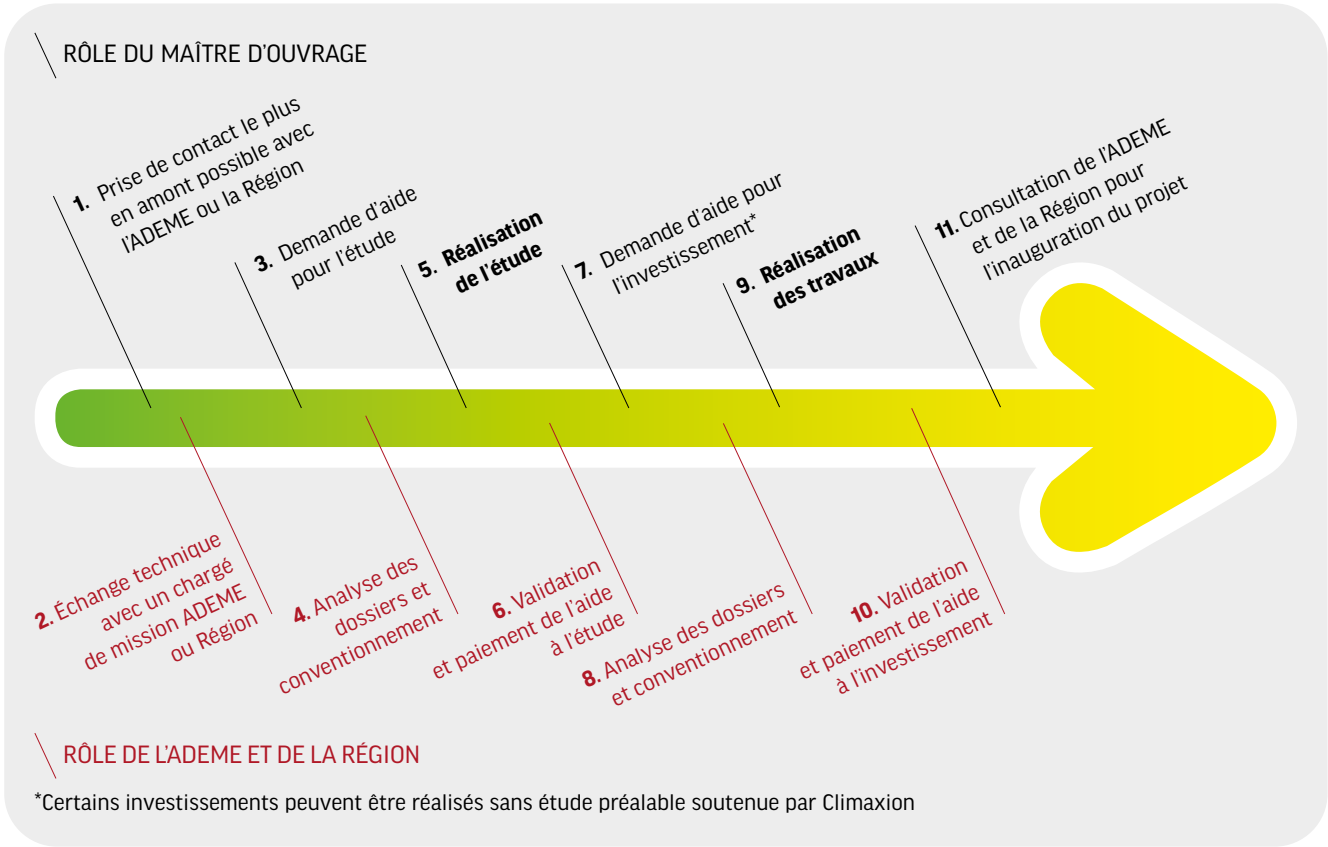
PARTIE III
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES p.10

PARTIE IV
AUTRES AIDES p.20

PARTIE V
COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DEMANDE D'AIDE ? p.26

PARTIE VI
ANNEXE p.27

LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI



*Certains investissements peuvent être réalisés sans étude préalable soutenue par Climaxion

Le dossier de demande d'aide doit être adressé avant toute commande d'études et de travaux, sans quoi il ne sera pas accepté.

LES CONTACTS

Avant toute démarche, un contact préalable auprès des services de l'ADEME ou de la Région est requis. Tous les contacts sont disponibles ici :

CLIC'AGIL

L'ADEME et la Région Grand Est ont créé un nouvel outil partenarial au service des entreprises du Grand Est : https://clic-agil.climaxion.fr/

Clic'Agil est une plateforme web visant à faciliter la mise en œuvre de projets en matière de transition écologique et énergétique.

Elle réunit en un lieu unique l'ensemble des soutiens financiers et techniques des principaux acteurs du Grand Est : l'ADEME, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, BpiFrance, la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Grand Est, la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Grand Est, et la Région Grand Est.

L'objectif de Clic'Agil est d'encourager la mise en œuvre de projets de transition : énergie, matière, déchets, eau, mobilité, climat...

Grâce à un référencement précis de l'ensemble des contacts de ces partenaires, les entreprises ont à disposition une plateforme leur permettant **de définir leur projet et d'identifier les soutiens financiers (subventions, prêts,...), ainsi que le contact technique qui pourra les accompagner.**

En quelques clics, les entreprises souhaitant engager un projet de transition écologique ou énergétique ont désormais accès à un répertoire complet.

DISPOSITIFS GÉNÉRIQUES ADEME

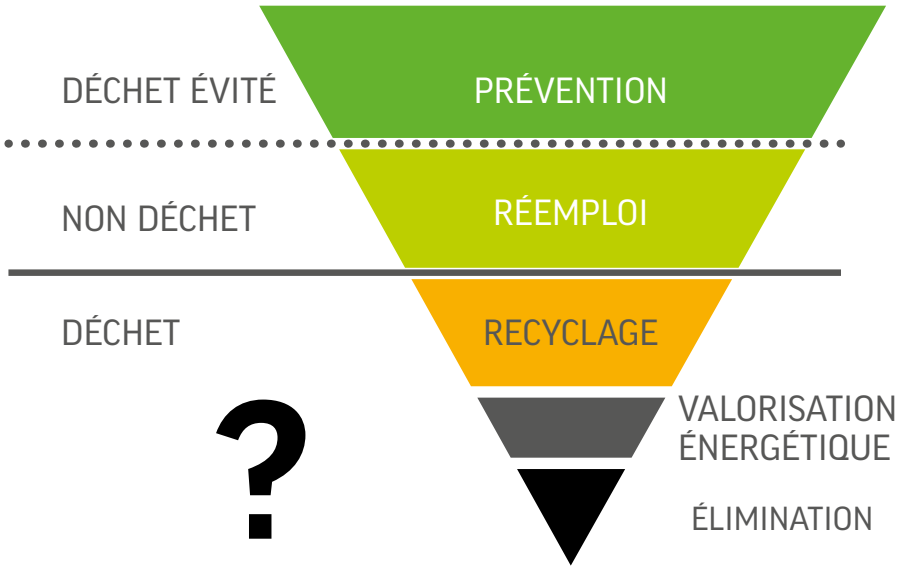
Pour s'informer et déposer un dossier de demande d'aide à l'ADEME, il existe une plateforme nationale qui recense toutes les aides de l'ADEME, classées par thématique : **https://agirpourlatransition.ademe.fr/**
Si besoin, pour contacter l'ADEME, utiliser le formulaire de contact présent tout en bas de chaque page du site.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	MODALITÉS DE DÉPÔT
Sauf exception, les aides de l'ADEME sont accessibles à toutes les entreprises, sans condition de taille ou de secteur d'activité. Chaque dispositif de l'ADEME a ses propres conditions d'éligibilité. Par exemple, la réalisation d'une étude préalable est nécessaire pour les investissements en matière d'énergies renouvelables.	1) Identifier le dispositif d'aide adéquat via les filtres du moteur de recherche (choisir la cible entreprise et la localisation Grand Est) 2) Créer son compte et le valider via le lien reçu par mail 3) Se connecter avec son compte 4) Déposer un dossier

PARTIE I

STRATÉGIE DURABLE DE L'ENTREPRISE

- **ACHATS DURABLES** p.5
- **ÉCOCONCEPTION** p.6
- **APPUI DE LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION** p.7



ACHATS DURABLES

Selon l'Observatoire des Achats Responsables, un achat responsable est *« un achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique »*.

Qu'est-ce qu'une démarche d'achats responsables vous apporte ?

Le poids des achats représentent en moyenne 50 % à 70 % du chiffre d'affaires d'une entreprise. Ce projet vous permet de :

- Intégrer des dispositions en faveur de la protection de l'environnement et du progrès social
- Garantir la performance économique de votre entreprise
- Contribuer de manière déterminante à votre politique RSE
- Prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes (internes et externes)
- Développer l'innovation
- Intégrer toutes les étapes du marché et de la vie de votre produit / prestation

Comment est-ce que Climaxion vous aide ?



Vous voulez découvrir les achats responsables ou sensibiliser vos collaborateurs ?

> La CCI Grand Est organise régulièrement des **webinaires** sur différentes thématiques.

> Climaxion vous met à disposition le **serious game « Arthur et la quête des achats durables »**, des ateliers sont également régulièrement organisés en région pour l'expérimenter.

Vous voulez passer à l'action et déployer une véritable politique d'achats responsables ?

> Participez aux opérations collectives **« SourCCIng Durable »** financées par Climaxion. Elles sont pilotées par la CCI Grand Est avec l'aide du bureau d'étude « Un Pas pour Demain ».

Vous êtes déjà à un niveau avancé dans la structuration des achats responsables ?

Club Achats Durables Entreprises du Grand Est

> Rejoignez le **Club Achats Durables Entreprises Grand Est** et continuez à progresser grâce à des **échanges avec vos pairs**. Le club est ouvert aux participants du parcours « Sourccing Durable », aux entreprises labélisés RFAR et aux entreprises chartées RFAR « avancées ».

Un seul endroit pour vous renseigner sur les achats durables en Grand Est

> www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise <

ÉCOCONCEPTION

Source d'innovation et génératrice de valeur, l'écoconception est une démarche qui permet de réduire les impacts négatifs sur l'environnement des produits, procédés ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie, tout en conservant leurs qualités d'usage.

Qu'est-ce que l'écoconception vous apporte ?

C'est une approche multi-critères et multi-étapes qui permet de :

- Répondre aux nouvelles attentes de vos clients en développant de nouvelles offres
- Anticiper vos contraintes des marchés et les réglementations environnementales
- Sécuriser vos approvisionnements
- Améliorer la satisfaction de vos clients, la performance technique et environnementale de vos produits ou services et de créer de la valeur
- Contribuer à l'amélioration de l'image de votre entreprise

Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider les entreprises tout au long de leur parcours :

Offre	En détail	SOUTIEN
Diagnostic premiers pas	Pour les PME	Entre 70 et 80%, plafonné à 5000€
Diagnostic Ecoconception	Piloté par BPI dédié au TPE, PME et ETI	Cofinancé ADEME : reste à charge jusqu'à 7 200 € HT max
Diagnostic approfondi		Étude de 50 à 80 % Investissement au cas par cas
Mise en œuvre	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation du plan d'action	
Phase de développement	Investissements productifs	

En outre MakCCIng Durable est un programme d'accompagnement collectif pour une dizaine d'entreprises et est animé par la CCI Grand-Est. Les opérations sont renouvelées chaque année avec un recrutement en octobre.
Pour tout contact : Ronan Sebilo : r.sebilo@alsace.cci.fr

Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME/Région ou BPI : aap-ecoconception@climaxion.fr

Comment démarrer ?

> https://www.climaxion.fr/thematiques/economie-circulaire-economie-ressources/ecoconception <

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**

APPUI DE LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA COOPÉRATION

Bénéficiez d'un accompagnement stratégique pour sortir de la logique volumique et intégrer concrètement les aspects sociétaux et environnementaux dans votre activité.

Qu'est-ce que la démarche d'EFC vous apporte ?

L'évolution du modèle économique par l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) permet de :

- Une diversification des sources de revenus par une logique servicielle durable
- Un renforcement de la résilience de l'entreprise
- Une amélioration des performances environnementales
- Un développement ou un renforcement des coopérations, notamment inter-filières

Comment est-ce que Climaxion vous aide ?

Le programme Climaxion permet d'aider financièrement et techniquement les entreprises tout au long de leur parcours :

Parcours	En détail	CLIMAXION
Phase diagnostic	Première approche du nouveau modèle économique (via l'EFC) par l'entreprise	Étude de 50 à 80 % Investissement au cas par cas
Phase d'émergence	Accompagnement de l'entreprise à la réalisation de ses premiers pas en Économie de la fonctionnalité et de la Coopération	
Phase de développement	Expérimentation	
Phase de changement d'échelle	Déploiement plus large de l'offre après la phase expérimentale	

Contactez-nous

Pour plus d'informations concernant les modalités d'aides, vous pouvez contacter vos interlocuteurs ADEME et Région :
efc@climaxion.fr

> https://www.climaxion.fr/thematiques/economie-circulaire-economie-ressources/economie-fonctionnalite-cooperation <

Comment démarrer ?

Entreprises, vous pouvez également vous tourner vers le Club EFC Grand Est pour un premier échange sur votre situation et vos enjeux. Par ailleurs, le club offre un espace d'échanges entre pair, au service d'acteurs économiques engagés pour de nouvelles stratégies de développement économique alliant performance et respect des enjeux environnementaux.

> clubefc@climaxion.fr <

**Que vous soyez une start-up innovante ou une entreprise établie,
Climaxion souhaite vous accompagner dans cette transition !**

PARTIE II

ECONOMIE CIRCULAIRE

RÉEMPLOI DES EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (EIC)

Pour être éligibles, les solutions d'emballages proposées ne doivent pas relever de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) emballages ménagers ou de la REP restauration et doivent être recyclables.

OBJET	AIDE MAXIMALE	PLUS D'INFOS
Diagnostics, études de faisabilité et expérimentations	60 à 80 % Instruction ADEME	Voir le lien
Investissement sur l'amélioration ou acquisition d'équipements/outils, changement d'un approvisionnement*	40 à 60 % Instruction ADEME	

*Le porteur doit impérativement avoir réalisé en amont une étude qui confirme la viabilité du projet.

EFFICACITÉ MATIÈRE

La lutte contre les déchets plastiques est l'axe prioritaire de ce dispositif. Les projets concernant les autres matières que le plastique pourront faire l'objet d'une aide dans la limite des crédits disponibles et selon leur niveau de criticité.

OBJET	AIDE MAXIMALE	PLUS D'INFOS
Étude de faisabilité (hors innovation et projet de recherche)	60 à 80 % Instruction Région	Voir le lien
Investissement	40 à 60 % Instruction Région	



PRÉVENIR ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU BTP : « PASSER D'UNE APPROCHE DÉCHET À UNE APPROCHE PRODUIT ET RESSOURCE »

OBJET	AIDE MAXIMALE	PLUS D'INFOS
Assistances à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en économie circulaire pour la réalisation de chantiers exemplaires **(volet 1)**	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement (diagnostic PEMD exclu) plafonnée à 70 000 € Instruction ADEME	Voir le lien
Accompagnements des maîtres d'ouvrage et des acteurs territoriaux sur l'intégration de la gestion des déchets et de l'économie circulaire dans leurs marchés / consultations et leurs études territoriales **(volet 1)**	Aide de 70 % du montant de l'accompagnement / l'étude plafonnée à 70 000 € Instruction ADEME	
Etudes préalables à l'investissement pour le développement de filières de réemploi et / ou de recyclage (par exemples, le réemploi de matériaux du bâtiment et la valorisation de DND) **(volet 2)**	Aide de 70 % du montant de l'étude plafonnée à 70 000 € Instruction ADEME	
Investissements dans des installations de collecte (déchèteries professionnelles), de réemploi et de valorisation innovantes des déchets **(volet 2)**	Aide jusqu'à 30 % du montant des investissements / travaux pour les DI et les DND (selon la taille de l'entreprise et l'intérêt du projet) plafonnée à 100 000 € Instruction ADEME	

PARTIE III

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

BÂTIMENTS p.11
- Rénovation énergétique globale des bâtiments tertiaires p.11
- Construction et rénovation en bois et matériaux biosourcés p.11
- Soutien à la reconnaissance technique et assurantielle des matériaux biosourcés et bas carbone pour le bâtiment p.11

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE p.12
- Sensibilisation / Formation p.12
- Études / Diagnostics p.12
 - Focus sur les audits énergétiques, études de faisabilité et optimisation p.13
- Emploi p.13
- Investissements p.15
- Fonctionnement p.17

CHALEUR FATALE p.17
- Études et investissements en faveur de la récupération de chaleur fatale p.17

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES p.18
- Géothermie p.18
- Solaire Thermique p.18
- Créations/extensions de réseaux de chaleur existants p.19
- Bois énergie p.19
- Hydroélectricité p.19
- Méthanisation p.20
- Projets participatifs de développement des énergies renouvelables p.20
- Investissement p.20



L'ADEME et la Région Grand Est ont déployé le programme Energi'Choix visant à guider les entreprises et les collectivités dans leur projet de chaleur renouvelable. Les porteurs de projet sont encouragés à suivre les étapes de cette démarche et devront démontrer que les points suivants ont été pris en compte lors de la définition de leur projet :

Réduction des consommations d'énergie : réflexion et mise en oeuvre de mesures de sobriété et d'efficacité énergétique.

Mutualisation des besoins : raccordement à un réseau de chaleur vertueux existant ou étude du potentiel de création d'un réseau afin de mutualiser les besoins et l'outil de production.

Considération des EnR disponibles localement : la valorisation de chaleur fatale doit être étudiée prioritairement, puis le potentiel géothermique et solaire thermique. La biomasse est une source d'énergie renouvelable performante mais limitée.

Elle devra être étudiée en dernier recours, si possible en mix énergétique avec une autre EnR, et en priorité sur les projets où elle est la source renouvelable la plus pertinente pour satisfaire le besoin (besoins de hautes températures (T > 90ÅãC), ou lorsqu'aucune énergie locale ne peut satisfaire le besoin).

https://www.climaxion.fr/blog/climaxion-explique/energichoix-parcours-mieux-choisir-son-energie-thermique

BÂTIMENTS

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

SUBVENTIONS	bpifrance	Diag Perf'Immo : audit pour la réduction de la consommation énergetique des bâtiments soumis au décret tertiaire (OPERAT) - cofinancé par l'ADEME	TPE/PME/GE	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Booster Entreprises : études d'ingénierie (AMO, MOE, CPE) Cf page 13 CEE	TPE/PME/ETI soumis ou non à OPERAT	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	**AAP DETER – Décarboner le tertiaire** : appel à projet pour promouvoir la production et l'utilisation de chaleur renouvelable et d'efficacité énergétique (études et investissement) – Fonds Chaleur CEE	TPE/PME/GE soumis à OPERAT (minimum 5 sites, à minima 2 régions administratives)	Voir le lien

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EN BOIS ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR :

- Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment
- Les missions de maîtrise d'œuvre (MOE) spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le bâtiment. (Opérations de construction, rénovation lourde, extension, surélévation) pour les bâtiments d'habitation, de bureaux, d'activité et établissements publics et privés sous certaines conditions).

De la programmation au choix du maître d'œuvre

VOLET 1	AIDE MAXIMALE	PLAFONNEMENT DE L'AIDE
Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant notamment sur la définition du programme d'opération et la faisabilité technique du projet, **jusqu'au choix du maître d'œuvre.**	70% du montant HT des missions de l'AMO Instruction Région	Aide plafonnée à 7 000 € HT

Exigences sur l'usage du bois et des matériaux biosourcés à respecter :

Projets de construction neuve soumis à la RE 2020 : atteinte du seuil carbone 2028 de la RE 2020.

Projets non soumis à la RE 2020 :
Construction neuve : masse moyenne de 35 kg/m² SdP en bois et matériaux biosourcés ;
Réhabilitation lourde : masse moyenne de 15 kg/m² SdP.

Sur le site Climaxion.fr vous trouverez

- Une liste indicative de prestataires présentant des compétences spécifiques à l'usage du bois et des matériaux biosourcés
- Un cahier des charges de la mission d'AMO

www.climaxion.fr/actualites/construction-bois-materiaux-biosources-liste-dexperts-accompagner-vos-projets

De la conception au parfait achèvement des travaux

VOLET 2	AIDE MAXIMALE	PLAFONNEMENT DE L'AIDE
Aide pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et/ou de maîtrise d'œuvre (MOE) incluses entre la phase de conception et la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.	50% du montant HT des missions de l'AMO ET/OU des missions de MOE Instruction Région	**Construction/extension neuve :** Aide plafonnée à 10 000 € HT **Rénovation :** Aide plafonnée à 15 000 € HT

Exigences sur l'usage du bois et des matériaux biosourcés à respecter :

Projets de construction neuve soumis à la RE 2020 : atteinte du seuil carbone 2028 de la RE 2020.

Projets non soumis à la RE 2020 :
Construction neuve : masse moyenne de 35 kg/m² SdP en bois et matériaux biosourcés ;
Réhabilitation lourde : masse moyenne de 15 kg/m² SdP.

SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE TECHNIQUE ET ASSURANTIELLE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET BAS CARBONE POUR LE BÂTIMENT

OBJET	AIDE MAXIMALE
Aide financière pour l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction à faible empreinte carbone : matériaux biosourcés, terre crue, matériaux recyclés ou de réemploi...	
Études d'identification des besoins en termes de caractérisation du produit ou procédé Prototypes et maquettes pour essais de caractérisation normalisés Essais en laboratoire accrédité Études d'analyse de cycle de vie, FDES individuelle ou collective... Coûts d'instruction d'Avis Technique, certification ACERMI...	50 % +20 % de bonus pour les PME Aide plafonnée à 50 000 € (non cumulable avec autres aides publiques) Appel à Projet dédié Instruction Région

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

SENSIBILISATION / FORMATION

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFOS
PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Sensibilisation et formations : développement des connaissances et montée en compétence sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	PACTE Industrie (partenaire ATEE) Axe formation profil technique (PROREFEI), financier/bancaire, direction (dispositif ACT)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	bpifrance	Les accélérateurs filières (cofinancé ADEME) : Transition Energétique, décarbonation	TPE/PME	Voir le lien
	bpifrance	Formations sur la Responsabilité sociétale des entreprises : climat, Transition énergétique et écologique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	bpifrance	Communauté du coq vert pour les entreprises engagées dans la transition écologique et énergétique (cofinancé ADEME)	TPE/PME/ETI	Voir le lien
	GIP FTLV ACADÉMIE DE NANCY-METZ	EcoSkills : formation sur la transition écologique et de la décarbonation de l'industrie en partenariat avec le CEITEDI (financé par le FSE+)	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : production d'énergie basée sur des énergies fossiles,Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien Période 2025/2026
	TRANSITIONS PRO Grand Est	Transitions Décarbonées : aide à la reconversion de salariés (financé par le FTJ)	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien Période 2025/2026
	CEE	Programmes CEE : numérique, consommation énergétique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien

ÉTUDES / DIAGNOSTICS

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFOS
SUBVENTIONS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Audit énergétique, étude de faisabilité/d'optimisation énergétique, de décarbonation ou de chaleur fatale	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir page 13
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	PACTE Industrie (partenaire ATEE) - Axe accompagnement : - Études d'opportunité de mix énergétique - Coaching pour projets d'investissement - Prime à la certification ISO 50001 (PRO SMEn) - Études de stratégie et trajectoire bas carbone avec le dispositif ACT (pas à pas et évaluation) CEE	TPE/PME/GE (cible industrie)	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	PACTE Entreprise : Dispositif ACT pour la stratégie et la trajectoire bas carbone : Volet « Pas à pas » OU volet « évaluation » CEE	TPE/PME/ETI (cible hors industrie)	Voir le lien
	bpifrance	- Diagnostic Eco-Flux (cofinancé ADEME) - Audit sur les flux eau, matière, déchets, énergie avec un plan d'actions dont le ROI est inférieur à 1 an CEE	20-250 salariés	Voir le lien
	bpifrance	Diagnostic décarbon'action : bilan BEGES sur les 3 scopes (cofinancé ADEME) CEE	moins de 500 salariés	Voir le lien
	bpifrance	Mission de conseil Stratégie Environnement : feuille de route à 2030	PME de plus de 5M€ de CA/ETI (Cible dirigeant/ responsable RSE)	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	- Diagnostics de fonctionnement systèmes d'eau potable et/ou systèmes d'assainissement - Schémas Directeurs - Soutien aux équipements de suivi - Analyses de scenarii coût/efficacité - Réhabilitation de stations d'épuration des eaux usées	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien

* Les projets devront être motivés par une approche globale de maîtrise énergétique sur l'ensemble de la chaine de production, de collecte, de transport ou de traitement de l'eau, ainsi que l'ensemble de la chaîne de collecte, de transport ou de traitement des eaux usées.

FOCUS
Audit énergétique, études de faisabilité et optimisation

Les objectifs sont d'optimiser les consommations d'énergie de vos procédés et de vos utilités ou d'analyser les opportunités de récupération de chaleur perdue à l'échelle d'un site industriel ou d'une zone d'activité.

Les entreprises tertiaires, les activités de chantier dans le BTP et les activités en lien avec l'agriculture ne sont pas éligibles.

DISPOSITIFS	CONDITIONS	PLUS D'INFORMATION
Audit énergétique volontaire pour un site industriel (consommation énergétique de l'entreprise SIRENE inférieure à 2, 75 GWh) CEE	- BET labelisé OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges : audit énergétique volontaire industrie (ADEME) Non éligible : Audit énergétique réglementaire, audit décret tertiaire), diagnostic énergétique pour un bâtiment tertiaire	Voir le lien
Étude d'opportunité du mix énergétique CEE	- Entreprise soumise à audit réglementaire ou ayant déjà réalisé un audit énergie volontaire - BET labellisé PACTE Industrie - Cahier des charges : étude d'opportunité mix énergétique (ADEME)	Voir le lien
Études de projet d'amélioration de la performance énergétique ou de décarbonation : enrichissement des démarches de management d'énergie, faisabilité d'un investissement ou d'optimisation d'un process/utilité	- Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges ADEME sur l'étude de faisabilité de performance énergétique ou de décarbonation d'entreprises industrielles	Voir le lien
Étude dont l'objectif est la récupération de chaleur perdue : potentiel de récupération sur un territoire, faisabilité pour la valorisation interne ou externe d'une entreprise (Fonds chaleur de l'ADEME)	- Réalisé par un bureau d'étude avec un code NAF 7112B ou 7022Z) ou équivalent Qualifié OPQIBI, LNE ou AFNOR pour les audits énergie industrie - Cahier des charges : étude territoriale de connaissance des potentiels de récupération de chaleur sur son territoire (FNCCR), étude de faisabilité pour la récupération de chaleur fatale (ADEME)	Voir le lien
Etude d'accompagnement de la rénovation énergétique globale des bâtiments tertiaires (Booster entreprises : AMO, MOE, CPE) CEE Cf page 11	Prérequis : Audit énergétique dans les bâtiments (ADEME) ou Diag Perf Immo (BPI) - BET RGE (ex OPQIBI 19.05) - Cahier des charges : Audit énergétique dans les bâtiments (ADEME)	Voir le lien
Coaching (s) pour projet d'investissement : analyse de risque, analyse financière des impacts, modes de financement, rôles et responsabilités, projet collectif 2 à 5 jours/coaching (approche site) CEE	Prérequis : avoir suivi la formation » Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie » - BET labellise PACTE Industrie - Cahier des charges dédié à chaque coaching	Voir le lien
Construire sa trajectoire d'investissements bas carbone (TIBC) 6 à 12 mois (approche site) CEE	Prérequis : Audit énergétique de moins de 4 ans, ou ISO 50001 et un bilan GES (scope 1 et 2) - BET labellise PACTE Industrie - Cahier des charges : Définition d'une stratégie et trajectoire d'investissement Bas Carbone (ADEME)	Voir le lien
Élaborer sa stratégie et trajectoire d'investissements bas carbone (STIBC : ACT Pas-à-Pas et TIBC) 12 à 18 mois (approche groupe) CEE	Prérequis : bilan GES (scope 1, 2 et 3) de moins de 2 ans, audit énergie de moins de 4 ans ou ISO 50001 - BET labellise PACTE Industrie - Cahier des charges : Définition d'une stratégie et trajectoire d'investissement Bas Carbone (ADEME)	Voir le lien
Élaborer une stratégie bas carbone avec la méthode ACT Pas-à-Pas 12 à 18 mois CEE	Prérequis : bilan GES (scope 1, 2 et 3) - BET labellise ACT - Cahier des charges : ACT pas à pas (ADEME)	Industrie Voir le lien autres Voir le lien
Évaluer sa stratégie bas carbone avec la méthode ACT 2 à 3 mois CEE	- BET labellise ACT - Cahier des charges : ACT Evaluation (ADEME)	Industrie Voir le lien autres Voir le lien

MONTANT DES AIDES MAXIMUM : Sous réserve d'éligibilité du projet, l'accompagnement financier prendra la forme d'une subvention, selon les taux décrits ci-dessous, appliqués aux montants HT considérés comme admissibles :

	Assiette éligible plafonnée à	Petite entreprise -50 ETP	Moyenne entreprise -250 ETP	Grande entreprise >250 ETP
Audit énergétique volontaire, Intervention de l'ADEME	10 000 € (site)	80 %	70 %	60 %
Étude d'opportunité de mix énergétique, Intervention de l'ADEME	15 000 € (site)	80 %	70 %	60 %
Audit énergétique volontaire + étude d'opportunité de mix énergétique Intervention de l'ADEME	20 000 € (site)	80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet d'efficacité énergétique, de décarbonation Intervention de l'ADEME	100 000 €	80 %	70 %	60 %
Étude de faisabilité ou de projet de chaleur fatale Pour les projets > 1 GWh valorisé/an (Fonds chaleur de l'ADEME) Intervention de l'ADEME Cf page 17		70 %	60 %	50 %
Étude de faisabilité ou de projet de chaleur fatale Pour les projets < 1 GWh valorisé/an (délégation du Fonds chaleur de l'ADEME) Intervention de la Région Cf page 17	30 000 €	70 %	60 %	50 %
Étude d'accompagnement de la rénovation énergétique globale des bâtiments tertiaires **(Booster entreprises : AMO, MOE, CPE)** Intervention de l'ADEME Cf page 11	100 000 €	80%	70%	60%
Coaching(s) pour projet d'investissement : analyse de risque, analyse financière des impacts, modes de financement, rôles et responsabilités, projet collectif Intervention de l'ADEME	5000 € (1), 8000 € (2), 10000 € (3), 15000 € (4 coachings)	80%	70%	60%
Trajectoire d'investissements bas carbone (TIBC) Intervention de l'ADEME	5000€ (site) 20 000€ (multi sites)	80%	70%	60%
Stratégies & trajectoires d'investissements bas carbone (STBIC : ACT Pas-à-Pas et TIBC) Intervention de l'ADEME	50 000€ (multi site)	80%	70%	60%
ACT Pas-à-Pas Intervention de l'ADEME	30 000€	80%	70%	60%
ACT Évaluation Intervention de l'ADEME	5000€	80%	70%	60%

INVESTISSEMENTS

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS	
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : **Appel à projet Décarb Flash** - volet artisans pour électrification	Artisans (métiers de bouche/entretien et réparation de véhicules automobiles et motocycles, commerce de véhicules automobiles/ blanchisserie, laverie, pressing/métiers d'art)	CAPEX de 5 à 200 k€ Taux d'aides : 50% max Dernière relève : 15 juin 2027	Voir le lien
SUBVENTIONS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : **Appel à projet Décarb** Flash – volet industrie pour electrification, récupération de chaleur fatale, efficacité énergétique (process, bâtiment industriel), modification du mix énergétique	PME /ETI Et GE (non soumis à quotas CO_2)	CAPEX de 0.1 à 3 M€ Aide inf à 80 € t/CO_2 sur 20 ans et Temps de retour brut sup à 36 mois Prérequis : audit énergie de – 4 ans ou étude mix énergie ou ISO 50001 Dernière relève 15 juin 2027	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : **Appel à projet DECARB IND** sur la décarbonation des process (efficacité énergétique, modification du mix énergétique, modification du mix matière, CCS sous condition et CCU uniquement en minéralisation)	TPE/PME/GE	CAPEX sup à 3 M€ Réduction sup à 1 000 t GES temps de retour brut sup à 36 mois. Dernière relève 7 septembre 2026	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Fonds décarbonation de l'industrie (France 2030) : **Appel d'offre Grands Projets Industriels**	Uniquement pour les entreprises soumises aux quotas d'émissions CO_2 ayant répondu à la consultation publique en 2025 pour une aide supérieure à 20 millions d'euros	Dernière relève 7 septembre 2026	Voir le lien
	La Région Grand Est	Chèque Transition du tissu économique soutien à l'économie circulaire et à la mobilité durable et réduction de la facture énergétique	Artisans/TPE commerçants/SCOP/SCIC SIAE/ EA/ESAT	50 % d'aide plafonnée à 10 000€ (5 000 € pour un véhicule) Minimum de dépense de 4 000 € HT	Voir le lien
	La Région Grand Est	Grand Est Investissements Productifs Durables : soutien à la modernisation des entreprises en intégrant des enjeux de transition environnementale	Artisans/TPE/PME/ETI structures de l'ESS	Selon la taille des entreprises : aide plafonnée de 40 000 € à 200 000 € Taux modulés de 5 % à 20 % et bonifiés en zone AFR Grille environnemental : https://grilleimpact.grandest.fr	Voir le lien
	La Région Grand Est	AAP Grands Projets Structurants et Durables (GPSD) : soutien à la modernisation et la transformation de l'outil productif en intégrant des enjeux de transition environnementale	PME, ETI, GE	Aide plafonnée à 1 000 000 € HT Taux modules de 5 % à 10 % Minimum de dépense de 1 000 000 € HT Grille environnemental : https://grilleimpact.grandest.fr Date de relève : 1er juin au 15 septembre 2026	Voir le lien

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	l'Europe s'engage en Grand Est	FEDER	TPE/PME	Voir le lien
	l'Europe s'engage en Grand Est	Fonds pour une Transition Juste (départements 54, 57, 68) Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	TPE/PME/GE Uniquement départements 54, 57, 68 Secteur : Production d'énergie basée sur des énergies fossiles, Métallurgie, Chimie, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques dont cimenterie	Voir le lien
	CEE	Action d'économie d'énergie (travaux, équipement, mobilité,..)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	Dispositif expérimental d'aides aux investissements énergétiquement vertueux du petit cycle de l'eau (exemples : remplacement d'équipements énergivores , méthanisation des boues d'épuration, récupération/production de chaleur au sein des systèmes d'eau potable et d'assainissement (microturbinages, récupération de chaleur fatale dans les réseaux ou réservoirs ou dans les rejets d'eaux usées traitées...)	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien

FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX SUBVENTIONS

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
FINANCEMENT	bpifrance	Prêt Equipement (neuf/occasion) : matériel, véhicule, informatique, machine,... 50k€ max) Délégation de la BEI avec validation de son Green Checker avec ce lien html https://bpifrance.greenchecker.eib-group.org/eib-green/green-investment/selection	TPE/PME/GE	Voir le lien
	bpifrance	Prêt action climat : projet de transition écologique et énergétique 10 k€ à 75 k€	TPE	Voir le lien
	bpifrance	Prêt Économie d'Énergie (amélioration de l'efficacité énergétique 10 k€ à 500 k€)	TPE/PME	Voir le lien
	bpifrance	Prêt vert (projet transition écologique et énergétique 50 k€ à 5 M€)	PME/ETI	Voir le lien
	bpifrance	Prêt Industrie Verte (projet de transition écologique ou énergétique 0.5 à 10 M€)	TPE/PME/ETI Cible industrie	
	bpifrance	Garantie Création Verte pour couvrir jusqu'à 80 % des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PMEI de moins de 3 ans	Voir le lien
	bpifrance	Garantie Développement Vert pour couvrir jusqu'à 80 % des investissements en prêt, crédit bail ou location financière sur une durée de 2 à 15 ans (loi Industrie verte)	PME de plus de 3 ans	Voir le lien
	bpifrance	Garantie Transmission Verte pour couvrir jusqu'à 80 % des investissements en prêt sur une durée de 2 à 7 ans (loi Industrie verte)	PME	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Investissements en Fonds Propres dans des projets innovants d'infrastructure dans les secteurs de la transition énergétique et écologique (France 2030)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Obligation Transition pour financer les projets de décarbonation sur une durée de 8 ans : - équipement en matière de décarbonation matière et énergie, biodiversité, adaptation au changement climatique, ... (PME/ETI) - entreprise solution : investissement égales à 50 % du VA ou des CAPEX (PME) - entreprise en transition : BEGES et plan d'actions de décarbonation (PME)	PME/ETI	Voir le lien

SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	Réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (TURPE)	TPE/PME/GE certifié ISO 50001	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité ASP Agence de Services et de Paiement	Compensation carbone - Compensation des coûts indirects : dispositif d'aide permettant de rembourser une partie du coût du Système d'Échange de Quotas d'Émission de l'UE (SEQE-UE) incorporé dans le prix de l'électricité	Les entreprises soumises a audit énergetique reglementaire devront établir un plan de performance energetique (PPE)	Voir le lien

CHALEUR FATALE

ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Exemples d'investissements éligibles pour la Région et l'ADEME :

- Systèmes de captage de chaleur d'un procédé unitaire sur le même équipement ou un autre procédé unitaire (y compris chauffage de bâtiment)
- Système de remontées en température (PAC, RMV, ...)
- Systèmes de production de froid (PAC en montage thermofrigopompe, pompe à absorption)
- Systèmes de stockage
- Changement de vecteur énergétique (exemple : passage de haute à basse température)
- Transport, distribution pour une valorisation de la chaleur interne ou externe de l'entreprise : boucle d'eau chaude, industriel voisin, réseau de chaleur urbain.

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude d'opportunité multi EnR&R (hors électricité)	Instruction ADEME Lien pour le dépôt
Étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale cf page 14	Pour les projets < 1 GWh valorisé /an 50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 30 000 €) Instruction Région Lien pour le dépôt Pour les projets > 1 GWh valorisé/an : règles du fonds chaleur Instruction ADEME
Investissement en faveur de la récupération/valorisation de chaleur fatale (mono projet)	Pour les projets < 1 GWh valorise/an 40 % avec un plafond d'aide a 150 000 € (opération globale : récuperation + valorisation) (temps de retour brut sup à 12 mois) Instruction Région Lien pour le dépôt Pour les projets > 1 GWh valorisé/an : règles du fonds chaleur (temps de retour brut sup à 36 mois) Instruction ADEME Lien pour le dépôt
Investissement en faveur de la récupération/valorisation de chaleur fatale (multi projet) cf page 15	CAPEX < à 3 M€ AAP Décarb Flash Instruction ADEME CAPEX > à 3 M€ AAP Décarbonation de l'industrie Instruction ADEME

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

avec l'outil Energi'Choix, voir page 11

GÉOTHERMIE

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 50 000 €) pour les projets de moins de 75 MWh* EnR/an Instruction Région pour les projets de plus de 75 MWh* EnR/an Instruction ADEME
Géothermie sur nappe jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur eaux usées jusqu'à 75 MWh EnR/an	45 à 50 % Aide plafonnée poste par poste, voir détail dans le règlement du dispositif Instruction Région
Investissement géothermie • sur nappes et champ de sondes entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an • sur eaux usées entre 75 et 2 000 MWh* EnR/an	Montant indicatif : • Nappe et eaux usées : 500 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid • Champ de sondes : 1000 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid Instruction ADEME
Investissement géothermie > 2 000 MWh*	Aide forfaitaire Instruction ADEME

* Mégawatt-heure

SOLAIRE THERMIQUE

	OBJET	AIDE MAXIMALE
ÉTUDE	Étude de faisabilité Surface panneaux < 75 m²	50 à 70 % 3 500 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région
ÉTUDE	Étude de faisabilité Surface panneaux > 75 m²	50 à 70 % selon les règles du fonds chaleur Instruction ADEME
ÉTUDE	Étude de Structure Surface panneaux < 75 m²	50 à 70 % 4 000 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région
INVESTISSEMENT	Solaire thermique Surface panneaux < 75 m²	45 à 50 % d'aides Plafond du montant éligible 1 500 € HT/m² Instruction Région
INVESTISSEMENT	Solaire thermique Surface panneaux > 75 m²	Règles fonds chaleur : Instruction ADEME
INVESTISSEMENT	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux < 25 m²	Jusqu'à 50% d'aides Instruction Région
INVESTISSEMENT	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux > 25 m²	Règles fonds chaleur : • Taux maximal de 50% • Plafond d'aide : 30 k€ Instruction ADEME

CRÉATIONS/EXTENSIONS DE RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS

OBJET	AIDE MAXIMALE
Création/extension/densification de réseau de moins de 200 ml ou ayant une injection inférieure à 300 MWh*/an EnR&R/an et non couvert par un schéma directeur des réseaux	Soutien de 40 % Aide totale plafonnée à 240 000 € Instruction Région
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (entre 300 et 12 000 MWh* d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide forfaitaire selon le Diamètre Nominal du réseau (DN) Instruction ADEME
Création/extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (au-delà de 12 000 MWh** d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification)	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre projet fonctionnant aux énergies fossiles Instruction ADEME

*Mégawatt-heure

BOIS ÉNERGIE

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude approfondie obligatoire si projet > 70 kW Si puissance inférieure : se référer à la fiche projet	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 25 000 €) pour les projets de moins de 1 200 MWh* EnR/an Instruction Région Pour les projets de plus de 1 200 MWh* EnR/an Instruction ADEME
Investissement chaufferie bois de moins de 1 200 MWh*/an et réseau de chaleur associé	30 à 40 % Aide plafonnée à 340 000 € pour la partie chaudière et 240 000 € pour la partie réseau de chaleur Instruction Région
Investissement chaufferie bois entre 1 200 et 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide forfaitaire selon les règles du fond chaleur Instruction ADEME
Investissement chaufferie bois produisant > 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre chaufferie équivalente fonctionnant aux énergies fossiles Règles fonds chaleur (AAP BCIAT) Instruction ADEME

* Mégawatt-heure

HYDROÉLECTRICITÉ

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude	50 à 70 % Aide plafonnée à 10 000 € Instruction Région
Investissement (hors projets portés par des fournisseurs d'énergie)	20 à 30 % Aide plafonnée à 100 000 € Instruction Région

MÉTHANISATION

OBJET	AIDE MAXIMALE
Investissement méthanisation	Règles du fonds chaleur Appel à projet méthanisation Instruction ADEME
Études de faisabilité technico-économiques, Analyses de pouvoirs méthanogènes Études de faisabilité d'une station de gaz naturel véhicule (GNV) sur le site de l'unité de méthanisation Études juridico-financières Étude territoriale pour développer la méthanisation Étude AMO - Étude Agronomique Audit énergétique	50 à 70 % Avec une assiette éligible plafonnée à 30 000 € pour les projets individuels et 40 000 € pour les projets collectifs Instruction Région

PROJETS PARTICIPATIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJET	AIDE MAXIMALE
Accompagnement des projets d'entreprises ayant une finalité participative et citoyenne	80 % 10 000 à 12 000 € d'aides Instruction Région

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ENR

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité / ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables	TPE/PME/GE	Voir le lien
FISCALITÉ	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV) : batteries, éolien, panneaux solaires, pompes à chaleur	TPE/PME/GE (fin 2028)	Voir le lien
FINANCEMENT	bpifrance	Garantie Électricité Renouvelable (GER) solaire ou éolien : garantir des contrats de gré à gré (CPPA) d'approvisionnement en électricité renouvelable (min de 5 GWh)	TPE/PME/ETI Secteur industrie	Voir le lien

PARTIE IV

AUTRES AIDES

- MOBILITÉ p.22
- INNOVATION p.23
- ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE p.24
- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) p.24
- FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX SUBVENTIONS (prêts, garantie verte...) p.24
- FONDS VERT - TERRITOIRE D'INDUSTRIE p.24
- FORMATION p.25

MOBILITÉ

Le programme Climaxion permet de soutenir l'installation de recharge BioGNV.

OBJET	AIDE MAXIMALE
Stations BioGNV	
Projet territorial et partenarial de déploiement d'une infrastructure de recharge BioGNV accessibles au public en sortie de méthaniseur	20 % maximum du coût éligible HT du projet plafonné à 65 000 € d'aide Instruction Région
Mobilité Employeur	
Démarche d'optimisation des déplacements professionnels Mobili'Pro dédiée aux organisations privées comme publiques qui possèdent une flotte de véhicules d'au moins 10 unités	Financement à 100% d'une AMO (cabinet expert en mobilité et gestion de flotte) : https://www.mobilipro.fr/
Mobilités actives et partagées	
Programme Développer le Vélotourisme Axe 1 : Devenir Accueil Vélo	Financement des installations (achat et pose), 55 % du montant HTR : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20231207/developper-velotourisme?cible=79
Décarbonation des mobilités	
Des AAP sont lancés par l'ADEME pour ; le soutien aux véhicules lourds à faible émission (H2, électrique, bioGNV...), les stations de recharge ou d'avitaillement, la logistique, la conception, la production et l'industrialisation de véhicules intermédiaires.	Ces AAP sont disponibles sur la plateforme https://agirpourlatransition.ademe.fr/
Études, conseil, état des lieux, réalisation de diagnostics au-delà des obligations réglementaires.	50 à 70 % d'aide, selon la taille de l'entreprise

INNOVATION

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTIONS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Appels à projets (dont France 2030) : décarbonation de l'industrie : DEMIBaC (coût sup à 1,5M€) , IBAC PME (coût inf à 1,5 M€) ENR, IDH2 (hydrogène), mobilité, etc...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	bpifrance	Aides à l'innovation	TPE/PME/GE	Voir le lien
	La Région Grand Est	Projets de Recherche, développement et innovation relevant de la qualification de developpement experimental au sens communautaire ou de recherche industrielle lorsqu'elle est associee a du developpement experimental	TPE/PME/GE	Voir le lien
	La Région Grand Est	Dispositif Etat/Région opéré par BPI (France 2030) : Aides à la conception d'innovation (faisabilité ou développement), de structuration de filières régionales, de projets collaboratifs (consortium académiques/ industriels)	TPE/PME/GE	Voir le lien
	FRANCE 2030	Appels à projets : énergie, décarbonation et hydrogène, production d'énergies décarbonées,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	UNION EUROPÉENNE	Fonds pour l'innovation pour le déploiement de technologies innovantes de décarbonation : projet de décarbonation, fabrication de technologies propres (ENR, stockage de l'énergie, pompes à chaleur, hydrogène,...) et pilote de décarbonation profonde	TPE/PME/GE	Taux d'aide de 60% Plusieurs appels à projets Voir le lien
	UNION EUROPÉENNE	Horizon Europe (2021-2027) : programme cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation via des appels à propositions BPI France PCN pour les secteurs : numérique, industrie, mobilité, climat et énergie.	TPE/PME/GE	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	Projets de Recherche, développement et innovation relevant de la qualification de développement expérimental au sens communautaire ou de recherche industrielle lorsqu'elle est associée à du développement expérimental	TPE/PME/GE	AERM voir le lien AESN voir le lien
	anr	Appels à projets de recherche amont (TRL 1- 4) via des Programme et Equipements Prioritaires de Recherche des stratégies nationales de France 2030 : - PEPR SPLEEN (décarbonation de l'industrie) - PEPR-batteries - PEPR Hydrogène décarboné PEPR Réseaux du futur	TPE/PME/GE	Voir le lien
FINANCEMENT	bpifrance	PI R&D : Prêt Innovation bonifié avant le lancement industriel ou commercial	TPE/PME/ETI Cible industrie	Voir le lien

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTION	bpifrance	Diagnostic de vulnérabilité aux risques climatiques (méthodologie OCARA) Cofinancé ADEME	PME/ETI de moins de 500 salariés (Cible dirigeant/ responsable RSE)	Voir le lien

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTION	bpifrance	Mission de conseil RSE	PME de plus de 5M€ de CA /ETI (Cible dirigeant/ responsable RSE)	Voir le lien

FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX SUBVENTIONS
(prêts, garantie verte...)

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
FINANCEMENT	bpifrance	Dispositifs du Plan Climat de BPI	TPE/PME/ETI	Cf page 11, 12, 16

FONDS VERT - TERRITOIRE D'INDUSTRIE

	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
SUBVENTION	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	Aide pour des projets d'investissements : iIndustriels qui contribuent a l'émergence, le renforcement et/ou la réindustrialisation de chaines de valeur industrielles clés pour la transition écologique Contribuant au développement des compétences nécessaires à l'émergence, au renforcement et/ ou à la réindustrialisation de ces chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique Instruction ADEME	TPE/PME/GE localisée sur un Territoire d'Industrie 2023-2027	CAPEX minimum de 400 k€ Voir le lien

FORMATION

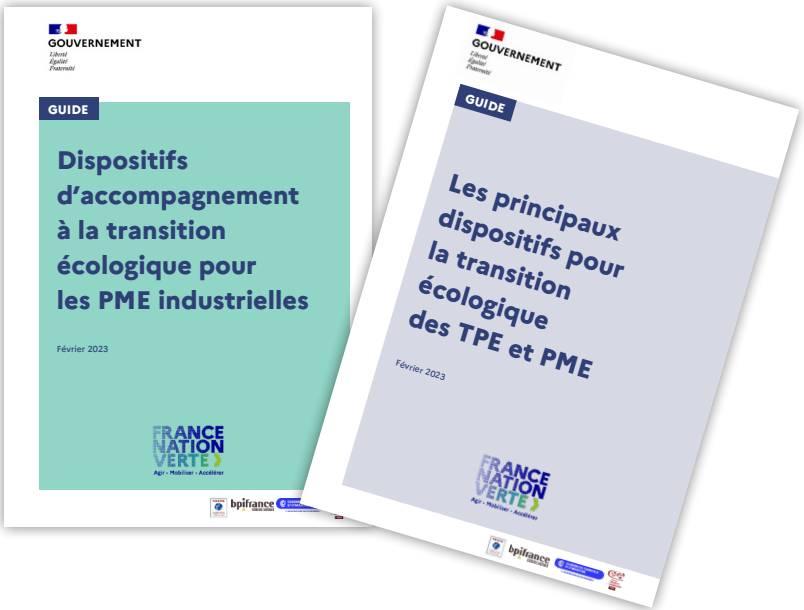
	NOM DU DISPOSITIF		CIBLE	PLUS D'INFORMATIONS
PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Sensibilisation : développement des connaissances et montée en compétence sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / ADEME	Formations sur la transition écologique	TPE/PME/GE	Voir le lien
	bpifrance	Formations sur la Responsabilité sociétale des entreprises : climat, Transition énergétique et écologique,...	TPE/PME/GE	Voir le lien
	11 OPCO (opérateur de compétence pour la formation professionnelle des salariés)	Autodiagnostic, formation et mission de conseil RH en lien avec la transition écologique, de RSE	TPE/PME/GE	
	OPCO 2i : industrie			Voir le lien
	OCAPIAT : agriculture/pêche/IAA			Voir le lien
	OPCO Commerce : commerce			Voir le lien
	OPCO EP : entreprise de proximité			Voir le lien
	CONSTRUCTYS : bâtiment			Voir le lien
	ATLAS : assurance/banque/finance/ conseil/comptable			Voir le lien
	AFDAS : culture/ médias/loisirs/sports			Voir le lien
	UNIFORMATION : cohésion sociale			Voir le lien
	AKTO : entreprises à forte intensité de main d'œuvre			Voir le lien
	OPCO Mobilités : transport routier/ maritime et automobile			Voir le lien
	OPCO Santé : santé/médico-social			Voir le lien

PARTIE V

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

	REGION/FEDER	ADEME
UN COURRIER DE DEMANDE	Selon modèle défini, en fonction de l'implantation de votre entreprise, daté et signé par le représentant légal du demandeur adressé à : M. le Président du Conseil Régional cf. courrier de subvention en ligne www.climaxion.fr **Département 08/10/51/52** Hôtel de Région 5 rue de Jéricho CS70441 51037 Châlons-en-Champagne Cedex **Département 54/55/57/88** Hôtel de Région 1 Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 01 **Département 67/68** Hôtel de Région 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex	Selon la procédure dédiée sur le site : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/
UN DOSSIER ADMINISTRATIF	•Fiche de présentation de l'entreprise à compléter cf. fiche de présentation en ligne www.climaxion.fr •Organigramme du groupe le cas échéant •RIB •Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation du demandeur au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts) •Dernier compte de résultat	
UN DOSSIER TECHNIQUE	•Fiche technique à compléter cf. fiche technique en ligne www.climaxion.fr •Devis détaillés des équipements retenus •Devis détaillés d'une «solution de référence» (équipements plus énergivores) permettant de déterminer un surcoût	

Consultez le règlement du dispositif ou de l'appel à projets pour connaître les modalités pour déposer votre demande d'aide.



PARTIE VI

ANNEXE

LES CATÉGORIES D'ENTREPRISES

PETITE ENTREPRISE [1]	MOYENNE ENTREPRISE[1]	ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI)[2]		GRANDE ENTREPRISE [1]
Effectifs < 50	Effectifs < 250	Effectifs < 250	Effectifs 250 à 4 999	Effectifs > 250
Chiffre d'affaires ≤ 10 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires > 50 millions d'euros	Chiffre d'affaires ≤ 1,5 milliards d'euros	Chiffre d'affaires > 50 millions d'euros
Bilan ≤ 10 millions d'euros	Bilan ≤ 43 millions d'euros	Bilan > 43 millions d'euros	Bilan ≤ 2 milliards d'euros	Bilan > 43 millions d'euros

(1) Définition de la Commission Européenne
(2) Définition de l'INSEE

LISTE DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR VOUS ACCOMPAGNER

ANNUAIRE DES PRESTATAIRES EN GRAND EST	PRESTA VERT : https://www.collectif-grandest.org/prestataire/#page1:local
ANNUAIRE NATIONAL DE L'ATEE	https://atee.fr/document/repertoire-des-bureaux-detudes-realisant-des-audits-energetiques-reglementaires-en

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Des conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur vos projets de transition écologique et énergétique, d'adaptation au changement climatique : conseil et sensibilisation, visite avec diagnostic d'entreprise, informations sur les aides financières...

Détail de leur offre de service :

	NOM DU PROGRAMME	THÈMES ABORDÉS	POUR EN SAVOIR PLUS
CMA GRAND EST	Programme « Artisan durable »	• Déchets • Economie circulaire • Énergie	https://www.cma-alsace-moselle-grandest.fr/accompagnements/artisan-durable-moselle
CCI GRAND EST	Programme NOEE	• Économie circulaire • Énergies renouvelables • Efficacité énergétique : process • Stratégie de décarbonation (industrie) • Adaptation au changement climatique	https://www.grandest.cci.fr/reussir-ma-transition-ecologique
mon parcours économies d'énergie – POUR DES ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES	Mon parcours Economies d'énergie CEE	• Efficacité énergétique : Bâtiment et process • Stratégie de décarbonation (tertiaire)	https://monparcourseconomiesdenergie.ademe.fr

Pour chaque département du Grand Est, identifier les coordonnées de ces conseillers :
https://www.climaxion.fr/contact/entreprises#block-views-relais-block-ent

RETROUVEZ ÉGALEMENT DANS LA DOCUTHÈQUE DU SITE CLIMAXION



Tous les contacts sur www.climaxion.fr/contact

l'Europe s'engage en Grand Est

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Région Grand Est

GRAND EST RÉGION VERTE

EBRA Services | CSV16203 | Octobre 2026